



Para

Michna 1 - Chapitre 11

צְלוּחִית שֶׁהָגִיחָה מִגֶּלֶה, וְבָא וּמָצְאָהּ מְכֻסָּה, פְּסוּלָהּ. הָגִיחָה
מְכֻסָּה וְבָא וּמָצְאָהּ מְגֻלָּה, אִם יִכּוֹלָה הַחֲלָדָה לְשִׁתּוֹת הַיִּמָּנָה
{א}, אוֹ גִּחְשׁ לְדַבְרֵי רֶבֶן גַּמְלִיאֵל, אוֹ שִׁירֵד בָּהּ טַל בַּלַּיְלָה,
פְּסוּלָהּ. הַחֲטָאת אֵינָה נִצּוּלָה בְּצִמּוּד פְּתִיל. וּמִיָּם שְׂאִינָן מְקוֹדְשִׁין
נִצּוּלִין בְּצִמּוּד פְּתִיל:

S'il a laissé une fiole d'eau de la vache rousse découverte et qu'il la retrouve couverte, elle est impropre. S'il l'a laissée couverte et la retrouve découverte, elle est impropre si une belette ou, selon Rabban Gamliel, un serpent a pu y boire, ou si de la rosée y est tombée pendant la nuit.

L'eau de la vache rousse déjà consacrée n'est pas protégée par une fermeture hermétique, tandis que l'eau qui n'a pas encore été mélangée aux cendres peut, elle, être protégée de cette manière.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions